



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 28 septembre 2016 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 21 septembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**8. AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU LIEU-DIT « ST-JALMES » : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE DE QUIMPERLE**

Exposé :

L'aménagement par la Ville de Quimperlé d'un giratoire au carrefour des routes départementales n° 765 et 22 au lieu-dit « St-Jalmes » nécessite la passation d'une convention entre le Conseil Départemental et la Ville pour déléguer à cette dernière la maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise des enrobés des chaussées.

Le projet de convention, joint en annexe, fixe entre autres le contenu des missions déléguées, les modalités de validation du projet et de réception des travaux, et précise le remboursement à la Ville du coût des travaux de reprise des enrobés de chaussées pour un montant de 14 000,00 HT €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de reprise des enrobés de chaussées dans l'emprise du projet d'aménagement d'un giratoire à l'intersection des routes départementales n° 765 et 22.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 13 septembre 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 20 septembre 2016.

Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**

*W*  
/